

TOURNOI DE HOCKEY DES ENTREPRISES

11^E ÉDITION – 17 AU 20 OCTOBRE 2024

LISTE DES RÉGLEMENTS

- 1- Le coût d'inscription pour une équipe est de 675\$ + taxes par équipe et le paiement doit être reçu avant le début du tournoi.
- 2- Le responsable de l'équipe devra fournir une copie de tous les talons de paie de ses joueurs ou une lettre d'attestation d'emploi signée par la direction de l'entreprise avant le 13 octobre 2024.
- 3- Les équipes doivent être présentes (au moins 5 joueurs + le gardien de but) sur la patinoire à l'heure prévue à l'horaire. Une équipe ne respectant pas cette consigne perdra automatiquement la partie par la marque de 5 à 0.
- 4- Si les deux équipes ont la même couleur de chandail, la direction du tournoi verra à fournir un ensemble d'une couleur différente à l'équipe tirée au hasard. La notion d'équipe locale ou visiteuse n'existe pas.
- 5- Chaque équipe est assurée de jouer un minimum de 3 parties.
- 6- La durée des parties sera de 3 périodes de 10 minutes chronométrées. S'il y a une différence de 5 buts ou plus après 2 périodes de jeu, le chronomètre n'arrêtera plus sauf si l'écart redevient de moins de 5 buts.
- 7- En cas d'égalité, une fusillade de 3 rondes sera disputée. Pour les demi-finales et les finales, une prolongation de 5 minutes à 3 contre 3 précédera les fusillades.
- 8- Les équipes ont jusqu'au 13 octobre 2024 pour déposer leur liste de joueurs. Une équipe pourra ajouter des joueurs en cours de tournoi.
- 9- Les équipes doivent être formées d'un minimum de six (6) joueurs qui sont à l'emploi de l'entreprise. Afin que le joueur puisse jouer pour l'entreprise, celui-ci doit être à son emploi et il doit s'agir de sa principale occupation professionnelle. Le reste de l'équipe peut être complétée par des joueurs autonomes provenant de l'extérieur de l'entreprise.
- 10- Les entreprises peuvent se jumeler afin d'atteindre le nombre requis pour être éligible. Un maximum de deux entreprises peuvent se jumeler ensemble pour atteindre le nombre minimal de 6 joueurs provenant d'entreprise. Chacune des deux entreprises doit fournir un minimum de deux joueurs.

- 12- Dans le cas des grandes entreprises, les équipes devront être composées exclusivement de leurs employés. Les entreprises visées par ce règlement sont les suivantes:
- a- Ville de Saguenay
 - b- Commission Scolaire des Rives du Saguenay
 - c- CIUSSS
 - d- Résolu
 - e- RTA
 - f- Tout autre entreprise jugée suffisamment grosse par la direction du tournoi
- 15- a- Un maximum de deux joueurs ayant joué dans l'un des circuits suivants peuvent s'aligner avec la même équipe (1 match est suffisant pour être considéré): LNH, LHJMQ, ECHL, AHL, LNAH, ligue senior AAA, ainsi que tout autre circuit professionnel, semi-professionnel ou senior jugé équivalent par l'organisation du tournoi. Si un joueur ayant joué dans l'un de ces circuits est âgé de plus de 40 ans et est inactif depuis la saison 2018-2019, celui-ci n'est plus considéré parmi ces joueurs. **Ces joueurs doivent OBLIGATOIREMENT provenir de l'entreprise.**
- b- Un maximum de deux joueurs actifs ou ayant déjà joué dans la LHSLF sont permis par équipe. **Ces joueurs doivent OBLIGATOIREMENT provenir de l'entreprise.**
- c- En résumé, une équipe peut avoir 2 joueurs éligibles à la règle 15-a et 2 joueurs éligibles à la règle 15-b.
- 16- Un joueur ne peut pas jouer pour deux équipes, à l'exception des gardiens de but si ceux-ci obtiennent l'autorisation de la direction du tournoi.
- 17- Tout joueur impliqué dans une bagarre ou qui tente de blesser volontairement un autre joueur sera automatiquement expulsé du tournoi.
- 18- Les équipes auront 25 minutes pour libérer les chambres après la fin de leur partie.
- 19- Les équipes auront une période de réchauffement de 3 minutes après que la resurfaceuse eut quitté la patinoire. Ensuite, les équipes ont une minute pour être prête à débiter la partie. Un retard exagéré pourrait être sanctionné par une pénalité de 2 minutes.
- 20- Aucun protêt ne sera accepté.
- 21- Afin de pouvoir jouer en demi-finale et / ou en finale, un joueur doit obligatoirement avoir joué au moins 1 match dans le tournoi au préalable.
- 22- Tout manquement à ces règlements sont passibles d'une expulsion de l'équipe sans remboursement.